



Mairie

**COMMUNE DE CHANTEMERLE LES BLES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 OCTOBRE 2021 A 18 H 30**

Étaient présents : M. ROBIN Vincent, Mme MOUISSAT Lynda, M. MARTIN Michel, Mme VERROT Anna, Mme BETTON Marielle, Mme BRUNIERE Aurélie, M. CAMPAGNOLA Éric, M. COSTE Ludovic, Mme FAURE Elisabeth, Mme LAIGNEAU Jeanine, M. VIGNON Georges, M. VOSSIER Patrick et M. GUICHARD Patrick.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : M. BESSET Michel et Mme FAURE Emmanuelle excusés.
Mme BRUNIERE Aurélie a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

Implantation, Garde et Entretien d'équipement de signalétique départementale pour les sites de sport nature.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111.1 et L 1111.2 sur la libre administration de chaque collectivité,

Vu la délibération du 9 février 1998 par laquelle la Commission Permanente du Conseil départemental de la Drôme a décidé d'implanter de la signalétique sport de nature et d'en confier la garde aux communes par voie de convention,

Considérant les statuts,

Vu la délibération du 14 décembre 2001 précisant que le Département finance la signalétique,

Vu la délibération du 30 novembre 2020 définissant les conditions d'implantation, de garde et d'entretien du mobilier de signalétique départemental sur les terrains appartenant à une collectivité territoriale

Considérant l'intérêt de la commune à bénéficier de l'implantation de signalétique sport de nature pour que l'accueil du public soit de qualité sur son territoire,

Considérant que la commune ne participe pas au financement des équipements,

Considérant que le Conseil Départemental confie les équipements à titre gratuit à la commune, pour une durée de cinq ans reconductibles d'année en année, conformément à la convention jointe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,



Mairie

APPROUVE

- L'implantation des panneaux et/ou des poteaux sur le territoire de la commune conformément au plan joint.
- La convention à passer avec le Conseil départemental autorise son Maire à la signer. Tout nouvel apport de signalétique fera l'objet d'un courrier circonstancié aux parties.

CDG 26 - Approbation d'une Convention unique en Santé et Sécurité au travail.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23 ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, Relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés maladie des fonctionnaires territoriaux,

Considérant que l'autorité territoriale doit veiller à l'état de santé des agents territoriaux en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

Considérant que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine préventive et que ce service peut être établi auprès d'un service créé par le Centre Départemental de Gestion,

Considérant, que le Centre de Gestion de la Drôme a mis en place un tel service,

L'autorité territoriale informe les membres du Conseil Municipal, que le Centre de Gestion, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- Médecine du travail : visite médicale périodique, visite médicale d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu de travail (...)
- Inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,



Mairie

- Psychologie du travail et des organisations : accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail,
- Coaching : aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales.

Le détail des missions figure dans la convention unique.
Une grille tarifaire est également annexée à la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2022,

AUTORISE l'autorité territoriale à signer l'ensemble des documents afférents,

AUTORISE l'autorité territoriale à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération,

INSCRIT les crédits correspondants au budget.

Achat de terrain Consorts VASSY
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'achat concernant le terrain de Consorts VASSY parcelle AR n° 1 pour 30 m² située lieudit Route des Croisés à Chantemerle les Blés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE à acheter à Consorts VASSY parcelle AR n° 1 pour 30 m² située lieudit Route des Croisés à Chantemerle les Blés pour un montant principal de 15 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et notariés correspondant à la transaction de ce terrain.

QUESTIONS DIVERSES

- Recherche poste école (*lancement à Pole Emploi pour la recherche de candidature et recrutement à venir*);
- (*Ecole : Voir pour une formation premiers secours pour les agents, intervention Lynda : intervenant musique pour l'école 3 600,00 € TTC 15 séances par classe, ok et bus piscine 180,00 € TTC pour les 2 bus*)



Mairie

- Plantation arbres école (*Intervention Lynda : plantation des arbres, réunion avec les institutrices pour l'implantation des arbres. Travaux en octobre ou novembre*) ;
- Maison du jeu (*Intervention Ludo : Ludo mobile financée par ARCHE AGGLO. Animation le Vendredi 19 Novembre 2021 (Prévoir des boissons)*) ;
- Fresque du climat (*Intervention Ludo : Jeu sur les évènements climatiques, atelier de 3h00 avec un animateur, ok. Bénévolement pour les habitants et 500,00 € pour une animation pour les élus (3h00) (à voir)*) ;
- Publisher installation (230,00 € HT) ;
- Urbanisme courrier de contrôle (*Courrier type pour les élus*) ;
- Urbanisme PLU (*Intervention Anna : Compte Rendu joint*) ;
- Demande Lotissement le Moulin (Voirie) (*Demande de refaire un plan*) ;
- Demande M. TASSEL Sylvain (Activité Thérapeutique) (*Demande pour une salle pour le jeudi matin de 9h15 à 12h15*) ;
- (CCAS (*Intervention Anna : Repas de fin d'année ok mais dans le gymnase et sans animation et pour le colis il y aura surement un bon d'achat « au marché de Jojo » d'une valeur de 15,00 €*) ;
- (Gymnase : (*Intervention Jeanine*) SALE !!!!! car le ménage est fait en début de semaine donc nous ferons un mail aux associations et surtout un passage des agents techniques sera effectué tous les jours dans les toilettes) ;
- 11 Novembre (*Intervention du Chef : Départ à 11h00*).

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. RENOUARD Alexandre - Route du Bois de l'Ane (Maison Individuelle).

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 8 novembre 2021 à 18 h 30.